



Direction Générale des Services

DELEGATION DE SIGNATURE

La Présidente de l'Université Toulouse 1 Capitole, Corinne MASCALA,

Vu l'article L 712-2 du Code de l'Éducation ;

Vu l'article L 714-1 du Code de l'Éducation ;

Donne délégation de signature à :

M. Bruno VAN DOOREN, Conservateur Général des Bibliothèques, Directeur du Service Commun de Documentation (SCD),

à l'effet:

- en dépenses :
 - de signer les engagements de dépense dans la limite des crédits ouverts au budget du SCD et de certifier le service fait, concernant les CF3 :
 - 917001 – Affaires générales,
 - 917006 – DISC (Département de l'Information Spécialisé et des Collections)
 - 917007 – Presses de l'Université
- en recettes : d'émettre les ordres de recette concernant le CF2 917.

La présente délégation prend effet au 24 mai 2016.

Fait à Toulouse, le 25 mai 2016

Le délégataire,


Bruno VAN DOOREN

La Présidente,


Corinne MASCALA

